

Revue de presse

14 l'Humanité Mercredi 5 janvier 2022

Société & Solidarités

LES ENFANTS D'ABORD!

« Nous avons prévu un accueil partout en France (...) des enfants de soignants pour faire en sorte que les soignants puissent continuer à travailler. »

Gabriel Attal Porte-parole du gouvernement

6

C'est le nombre de policiers convoqués mardi en conseil de discipline dans le cadre du féminicide de Mérignac, où, en mai 2021, un homme a brûlé vive sa femme en pleine rue.

ÉCOLOGIE

À Sète, le parking de la discorde embrase les Bancs publics

Le maire (divers droite) François Commeinhes veut, sans concertation, construire un nouveau parking en centre-ville, qualifié de crime écologique par un collectif d'habitants.

Sète (Hérault), envoyée spéciale.

« **L**à où Attila passe, les tilleuls s'escagassent. » Depuis plusieurs semaines, chaque jour, des petites mains collent sur les 63 arbres de la place Aristide-Briand, à Sète (Hérault), ces petites affiches écrites à la main. Attila, c'est le maire divers droite de la ville, François Commeinhes. Son projet : construire un parking souterrain de 300 places sous cette esplanade, au cœur de la ville. Un parking de plus, alors que le centre-ville en compte déjà deux, dont l'un à moins de 500 mètres. Un collectif, les Bancs publics, en référence à Georges Brassens, originaire et amoureux de Sète, s'est constitué. Il compte déjà 900 membres et a réuni près de 7000 signatures contre le crime écologique représenté par ce projet.

Car la place Aristide-Briand est le poumon social de la ville. Les enfants s'égarent sur l'aire de jeux, leurs parents papotent sur les bancs alentour. Les terrasses de café et de restaurant s'y étalement, rarement désertes. Un kiosque à musique accueille régulièrement des artistes. Tous les jeudis, se tient une brocante, une partie des commerçants du marché s'y installent, le mercredi. Comme dans toute ville du Sud, les tilleuls argentés, qui ont remplacé il y a quelques années les platanes malades, apportent une ombre bienvenue au moment des pics de chaleur, en été. Le projet du maire met à mal toute cette structure.

Entre la lagune et une source d'eau potable

Car, François Commeinhes n'en démont pas : il a été élu avec ce projet dans sa besace et il ira jusqu'au bout, a-t-il réaffirmé lors d'une réunion publique en novembre 2021 : selon lui, le parking « n'a pas vocation à faire rentrer plus de véhicules, mais à libérer l'espace occupé par les voitures ». Pourtant, le centre-ville, aux étroites rues qui s'entrecroisent, est déjà saturé par une circulation très dense qui va être accrue par ce projet. Les arbres ? Selon François Piettre, l'un des animateurs des Bancs publics, « 23 % d'entre eux seulement vont être replantés. Le reste ira dans des pots. Or, cette espèce d'arbre ne peut pas se développer en pot ». D'autant que les pelleteuses vont devoir creuser sur sept mètres. Libero Cenci, un



La place Aristide-Briand, en plein cœur de la ville.

autre membre du collectif, s'insurge. Cet architecte en retraite explique que, construit entre la lagune et une source d'eau potable, sur de la roche friable, ce parking est quasiment un crime écologique : les arbres actuels « retiennent l'eau qui s'écoule du mont Saint-Clair, juste au-dessus. Et ce rôle d'éponge, de fait, ne pourra plus exister ». Un comble dans une ville du Sud, au regard des ravages causés ailleurs par les inondations. Un autre parking, récemment construit, a d'ailleurs son deuxième niveau inondé, et c'est un problème récurrent à Sète, explique François Liberti, ancien maire communiste de la ville. Ce projet de nouveau parking est d'autant plus fou que, hors saison, des centaines de places sont libres en centre-ville. Sur les périodes où les touristes affluent, il suffirait de créer, à la lisière de la ville, des espaces, qui existent, pour garer les voitures. Et de développer les navettes gratuites, fluviales ou par bus, abonde le collectif.

Une action en justice a été lancée

Le maire souhaitait que, début janvier, les arbres soient arrachés et la place clôturée. Mais une action en justice a été lancée par une quinzaine de riverains et le collectif. Un référendum a été déposé le 24 décembre au tribunal administratif de Montpellier par leur avocate, Gaëlle d'Albenas. « Le maire n'a déposé aucun permis de construire et aucun arrêté pour les travaux. Or, on est dans un site remarquable, avec des arbres et un site architectural protégés, il ne peut pas faire n'importe quoi », explique-t-elle. L'édile est aussi passé par-dessus « tout le processus de concertation avec les habitants ». Le référendum suspend les travaux, en théorie, pour encore une dizaine de jours, ajoute-t-elle. Elle espère que la procédure judiciaire « va le faire réfléchir ». François Commeinhes a déjà été condamné à dix mois de prison avec sursis et 8 000 euros d'amende dans une affaire d'attribution de concessions de plage, le 3 décembre 2021. *

CAROLINE CONSTANT

Une pétition est en ligne :
<https://www.mesopinions.com>.

Bancs publics saisit la justice pour demander la suspension des travaux

URBANISME

L'association s'oppose à la création du parking souterrain de la place Aristide-Briand.

Isabelle Jupin
ijupin@midilibre.com

En comité restreint aux membres du bureau, l'association Bancs publics qui s'oppose au projet de parking souterrain sous la place Aristide-Briand a tenu une conférence de presse ce mercredi au cinéma Comœdia. L'occasion, a-t-il été souligné, de faire un point sur cette mobilisation citoyenne qui s'est mise en place à l'automne dernier. « Il y a quatorze semaines qu'elle dure, dira Christophe Aucagne, porte-parole, avec douze samedis de présence sur la place ».

Parrainage des tilleuls

Ce sont 1 000 personnes qui ont rejoint l'association ; la pétition en ligne a recueilli 5 180 signatures, deux milliers d'autres sont manuscrites ; 390 personnes sont abonnées à la page Facebook du collectif Bancs publics. Un parraînage des 73 tilleuls argentés de la place par des Sétois, adultes ou enfants, ou des personnalités est lancé. Christophe Aucagne cite les noms de « Yann Arthus-Bertrand, Guillaume Meurisse, Cécile Bois, Robert Guédiguian. Bientôt, il y aura une carte interactive sur notre page ».

Ce mercredi, un article dans le quotidien L'Humanité a été publié. Il est question d'alerter d'autres médias nationaux. Une interview est annoncée, dans l'après-midi, avec l'animateur de La Terre au carré, une émission de France Inter. Un financement



À l'issue de la réunion, le secrétaire de Bancs publics a fait un compte rendu à des sympathisants.

participatif a été ouvert sur le site d>Hello asso.

La bataille a pris un tour juridique. Le 24 décembre dernier, une requête en référé a été déposée au tribunal administratif de Montpellier par l'avocate de l'association Bancs publics et de dix riverains. Il s'agit d'une procédure d'urgence « aux fins de suspension des travaux sur la place Aristide-Briand à Sète, de déplantation de 76 tilleuls argentés et de démontage d'un kiosque à musique, d'un manège, d'une fontaine, d'une aire

de jeux pour enfants et de deux kiosques à usage commercial, sous astreinte de 10 000 euros par jour d'infraction. »

À la question de savoir sur quels fondements juridiques s'appuyait ce référé, François Piettre, secrétaire de l'association, répond : « Il n'y a aucune autorisation, pas de trace du dépôt de permis de construire dans les services, ni en papier, ni en ligne – on l'a fait vérifier par un huissier qui autoriserait une intervention sur la place. » Ajoutant : « La munici-

palité pense nous mettre devant le fait accompli. »

Le permis de construire du parking est effectivement en cours d'instruction au service urbanisme de la Ville et devrait être publié au printemps prochain. Cela empêche-t-il de commencer les travaux de surface ? « On est dans un site patrimonial remarquable inscrit au Plan local d'urbanisme (PLU), répond maire Gaëlle d'Albenas, l'avocate du collectif. Il faut une autorisation pour démolir, or il n'y a pas de permis. Une dés-installation de mobilier urbain qui le rendrait inutilisable, c'est pareil au titre du code de l'urbanisme. Deuxièmement, on est en présence d'un alignement d'arbres remarquables inscrits au PLU et on ne peut pas les enlever. Il faudrait une dérogation car ils sont classés. Nous demandons donc plus de transparence et le respect des procédures. » La Ville doit faire connaître sa position dans les prochains jours. La suite sera à l'appréciation du tribunal.

Un tissu vert noué au bras

GROUPE Bancs publics a monté un groupe d'intervention rapide destiné à empêcher « toute action sur la place », précise François Piettre. Ses membres sont reconnaissables à leur ruban vert noué au bras et disposent également de gilets de la même couleur. Une surveillance quotidienne de la place a été instaurée de 7 h à 21 h avec le roulement de riverains toutes les deux heures. Selon le secrétaire de l'association, deux interventions d'entreprises ont récemment été stoppées : l'enlèvement de panneaux publicitaires et celui de quatre lampadaires près du kiosque « mais l'électricité du kiosque a été coupée. »



LE BILLET
DE CAROLINE FROELIG
Journaliste, cheffe d'agence

Du choix pour tous

C'est sans doute l'un des charmes des habitants de Sète et des humains, en général : leur diversité. Que d'envies, d'opinions, de choix de vie, de cultures différents ! Qui s'expriment et se vivent côté à côté. Avec plus ou moins de partage, de passerelle, mais sans heurt. Balader sur la place Aristide-Briand, en plein cœur de ville, le week-end du 18 décembre, était un exemple sonore et visuel. En effet, alors qu'un spectacle de cirque se déroulait au pied du kiosque, devant les yeux écarquillés des enfants, à quelques dizaines de mètres, se tenait une assemblée générale aussi militante et remontée. Celle du collectif Bancs publics qui s'oppose à un projet de parking. Chacun sa musique ou son micro, chacun son "public". Une troisième source sonore est même venue s'ajouter. Celle de la peña du défilé des joutes, de l'autre côté de la place. Tout le monde a réussi à aller au bout. De ses idées et de son discours. De son côté.

Le collectif "Bancs publics" envisage des recours judiciaires

PARKING

Samedi 18 décembre à 11 h, comme depuis plusieurs semaines, les membres du collectif "Bancs publics" manifestent leur opposition au parking sous la place Aristide-Briand. Parmi la petite foule d'une centaine de deux cents personnes, un membre fondateur du bureau du collectif, Jean-Claude Durand-Boguet. « Nous sommes de plus en plus nombreux dans l'association, plus de 500. Si bien que nous allons réunir une assemblée générale pour élargir le bureau et le passer de 8 à 14 membres », déclarait ce dernier ajoutant que, au-delà de la manifestation du mécontentement exprimé contre « ce caprice qui, en plus, va coûter cher », l'heure était « au recueil d'informations sur le projet pour éventuellement interner des recours judiciaires ». « Nous travaylons avec des juristes et des architectes pour vérifier si les règles d'urbanisme sont respectées. Je pense au kiosque que l'on a peur de ne pas voir reconstruire à l'identique et aux arbres qui doivent être déplacés et replantés », précisait Jean-Claude Durand-Boguet.

À noter que lors du conseil municipal du 13 décembre la majorité interpella au sujet du parking déclarait à nouveau que ce projet faisait partie du programme sur lequel elle avait été élue. Les travaux préparatoires devraient commencer dès le début du mois de janvier.

IL Y A 50 ANS DANS...

Midi Libre

Chaque jour, un extrait d'article ou un "embrun" paru dans l'édition Midi Libre de Sète.

Le 19 décembre 1971 : les dattes sont au rendez-vous
Les traditionalistes s'affraient : les desserts de Noël allaient-ils être amputés des dattes ? Des bruits couraient sur la récolte catastrophique en Afrique du Nord. C'était exagéré puisque, cette semaine, les dattes tant désirées sont arrivées sur l'état provisoire que M. Fayos a installé sur l'esplanade. Mais l'ami Siméon nous a confirmé que la récolte ayant été peu abondante, les dattes seront plus chères cet hiver et risquent, malgré tout, de disparaître assez vite. Par contre, les melons blancs bien juteux et sucrés n'ont jamais été aussi nombreux et abordables qu'en ce moment.

Noé
Donner à un pinardier le nom de Noé, c'est vouloir s'inscrire en faux contre la légende biblique que chacun connaît. Le Noé est un tanker qui a amené dans notre port 11 373 hectares de vin en provenance du Maroc.



Les petits carnets "policiers" du Poufre sétois

TENTACULES

Tous les dimanches, il pose ses ventouses sur l'actualité locale.

Le Poufre

redac.sete@midilibre.com

Le Poufre est récemment allé faire un petit tour du côté de l'île-de-Thau, ce quartier édifié sur l'étang, dans les années 1970, où il a retrouvé parfois quelques congénères. Cette fois, il s'est intéressé à une activité dont il n'est pas vraiment friand, ou plutôt pas client : le trafic de drogues. Lors de l'opération de police conduite mardi 14 décembre, en pré-

sence du préfet de l'Hérault, et du patron de la circonscription de Sète-Frontignan, notre céphalopode, toujours aussi curieux, a néanmoins pu en apprendre un peu plus sur ce qui se tramme le quaiier, question stupéfactrice.

Il aurait déjà pu "admirer" sous l'œil des douaniers, porche de la Seignobosse, le commerce de gros des transactions, une sorte de "fresque", telle une œuvre d'épicerie. Avec les prix fixés par produits (pas très bien orthographiés...).

Tarifs

Ainsi a-t-il pu relever, inscrites noir sur blanc, sur un mur, les données suivantes. Le "chitè" ? 2 grammes, 10 €. La "beu" (herbe, ou weed) ? 30 € les 4,5 g.

La "koke" ? À partir de 30 €. On lui a d'ailleurs fait savoir que la cocaïne (pour reprendre l'indication exacte de cette substance) était de plus en plus en vogue sur le marché local, qui serait (ou aurait-il ?) diligenté depuis Marseille et la Ciotat.

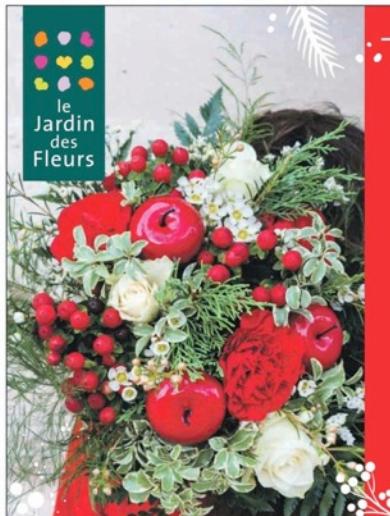
Le Poufre a surtout tenu à écouter les policiers parler de leur quotidien, de leur difficultés à interroger tel ou tel, malgré les planches, les plans de veilles biplanquées, les planns de veilles biplanquées... Ils lui ont raconté le jeu du chat et de la souris avec les gueules aux bord de l'avenue Mendès-France), la chasse à la saucisse contenant produits et/ou billets, qu'ils se transmettent, parfois durant des courses-

Revenus

Il a aussi entendu les témoignages d'habitants ulcérés ou désabusés face à ce ballet quasi-journalier. Qui généreraient un revenu quotidien global estimé entre 10 000 et 15 000 €. Alors le Poufre, en regagnant ses pénates, s'est demandé s'il n'y aurait pas des horizons alternatifs pour une partie de la jeunesse de l'île-de-Thau, devenue captive de cette toxique économie parallèle... Alors même que l'Etat, dixit le préfet, est parti en « reconquête républicaine de ce territoire ».

LE DESSIN DE DADOU

À NOËL, PENSEZ AUX AUTOTESTS



C'EST BIEN TÔT NOËL !

RDV dans nos magasins
le Jardin des Fleurs :

📍 À SÈTE

12, bd Camille Blanc
Tél: 04 67 51 33 77

📍 À BALARUC

2-4, route de Sète
Tél: 04 67 80 02 53

Click & Collect

LEJARDINDESFLEURS.COM

Midi Libre

Bien qu'engourdi par les basses températures, le Poufre reste en éveil. Avec ses...

Midi Libre ,
12 décembre 2021,
418 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

Bien qu'engourdi par les basses températures, le Poufre reste en éveil. Avec ses neuf cerveaux l'animal aux huit tentacules est à l'écoute des bruissements qui lui viennent de la terre ferme. Et ces derniers temps, ils se sont transformés en vibrations, multidirectionnelles. Les premières oscillations proviennent d'une Sevage qui flambe. Jours après jours, elle durcit une situation sanitaire déjà sous tension. Le Poufre, vivant sous la surface de la Grande bleue, est prévenu du coronavirus. Cela n'empêche que le dernier bulletin épидémiologique de l'Ars (Agence régionale de santé d'Occitanie) l'inquiète. Le taux d'incidence a fortement progressé en une semaine (il est passé à 628). Tant et si bien que les autorités de santé décrivent une «situation s'aggravant en Occitanie comme partout en France». Une montée en puissance de la pandémie qui n'empêche pas la grogne de s'exprimer dans des domaines aussi distants que la pêche et le stationnement automobile.

Alors que les pêcheurs se dressent contre de nouvelles diminutions probables du nombre de jours de pêche, le Poufre a oui-dire que la mobilisation contre le futur parking sous la place Aristide-Briand se fait de plus en plus pressante.

«Bancs publics» En effet, alors que le parking Victor-Hugo a récemment ouvert, ce samedi 11décembre à l'initiative du collectif sétois "Bancs publics", environ 300 personnes ont défilé dans les rues de l'île singulière. Objectif, «protester contre un projet aberrant et anti-écologique qui va fonctionner comme un véritable aspirateur à voitures dans le centre-ville», déclarait au Poufre, sorti du canal pour l'occasion, François Piettre, un des responsables du collectif. L'animal à huit tentacules s'est alors souvenu de la déclaration du maire lors du dernier conseil municipal: «Nous menons à bien ce pour quoi nous avons été élus. Notre but avec ce parking, c'est de dégager les voitures de l'espace public». Le Poufre se demandant, avant de rejoindre ses pénautes aqueux, si les 4800 signatures de la pétition "Bancs publics" et le mouvement de grogne des pêcheurs auraient une influence sur le cours des choses. Le programme du maire élu, écrit à l'encre de seiche, sera-t-il amendé à l'aune des coups de gomme de la mobilisation de "Bancs publics"? En tout cas, ce qui est sûr c'est que la Sevage n'y aura aucun rôle à jouer. À méditer.

Societe du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211212ehcc0005e

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

«Bancs publics» manifeste contre le projet de parking Sète : « Bancs publics » manifeste contre le projet de parking de la place Aristide-Briand samedi 11

Midi Libre ,
11 décembre 2021,
194 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

La mobilisation organisée par le collectif citoyen Bancs publics se poursuit à Sète, autour du projet de parking souterrain de la place Aristide-Briand. Un parking dont les travaux préparatoires doivent débuter en début d'année 2022 et dont le calendrier de chantier a été présenté aux riverains et commerçants, notamment, le 3décembre dernier. Le collectif, qui s'oppose à la création de ce parking, appelle samedi 11décembre, à partir de 11heures, à un rassemblement au pied du kiosque à musique sis au cœur de la place Aristide-Briand. Une marche démarrera ensuite. Les organisateurs ont prévu de lui faire traverser une partie du centre-ville et d'aboutir, vers 14heures, devant la mairie de Sète. Plusieurs prises de paroles sont prévues. Le collectif entend «sauver la place Aristide-Briand» et prévoit un «cortège joyeux, festif, tout en voulant faire connaître l'imminence du désastre que serait l'éventration de la place». Le message affiché.

Le collectif se réunit depuis plusieurs semaines sur la place, le samedi matin. Midi Libre

Societe du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211211ehcb00086

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

Houleuse réunion de présentation du parking Aristide-Briand

Midi Libre ,
4 décembre 2021,
700 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

Salle comble. Tout le monde n'a pas pu entrer, vendredi 3décembre, dans la grande salle du cinéma Comoedia qui avait été réservée pour permettre la réunion d'information sur la création du parking de la place Aristide-Briand. Les travaux préparatoires devant être lancés dès le début 2022, pour une livraison annoncée en juin2024. Les inquiétudes et l'impatience étaient palpables. L'enjeu étant majeur pour des riverains et des commerçants qui vont voir leur quotidien transformé sur toute cette période. Certains dénonçant de plus ce projet, depuis plusieurs semaines, en manifestant sur la place. Le maire de Sète, François Commeinhes, a rapidement présenté«deux ans d'efforts»pour«une place plus belle», provoquant des rires dans la partie centrale de l'assistance. Annonçant également au passage pour le lundi 5décembre l'ouverture d'un autre parking, Stalingrad.

Puis son adjoint Vincent Sabatier de préciser:«On n'est pas là pour débattre s'il faut ou pas le faire mais comment on va le faire et comment cela va bien se passer.»Et d'insister sur la volonté de la municipalité de sortir les voitures de la ville pour apaiser et fluidifier les circulations. Puis de passer la parole aux techniciens. Avec projection des plans et autres explications sur le chantier.

Jeu tendu des questions-réponses Le jeu – tendu– des questions-réponses avec la salle, très réactive pour partie, débutait dans la foulée. Questions sur le devenir des arbres de la place, sur les fosses permettant d'accueillir les prochains (profondeur annoncée de 3m), sur l'existence du permis de construire (il est à l'instruction, NDLR), sur le passage des huissiers avant les travaux (un riverain le réclamant plus tôt). Avec de la colère. Des invectives. Les techniciens et Vincent Sabatier répondant, étant souvent coupés. D'autres personnes du public regardant la tonalité du débat avec surprise. Questions ensuite sur l'accès des personnes à mobilité réduite, sur la manière dont les riverains et commerçants seront prévenus des coupures de circulation ou d'eau et d'électricité.«Promesse, promesse», lançait une voix.«Vous avez vingt ans de retard au moins!»Entre des cris et du brouhaha dans la salle, une dame reprochait une mise devant le fait accompli. Un monsieur âgé racontait ses cinquanteans de vie à cet endroit.«Je suis revenu il y a cinq ans finir mes jours sur cette place. Vous n'avez jamais dit que vous alliez en faire un parking. Vous nous trompez!» François Commeinhes rappelait en réponse le vote en 2018 de ce projet en conseil et sa présentation lors de sa campagne. Puis d'ironiser sur les interventions et la présence d'une partie des présents.«Vous êtes un grand spécialiste! On vous voit dans toutes les réunions publiques. Vous habitez sur Saint-Clair. Pas ici.» Une Sétoise disait sa connaissance du projet mais s'inquiétait:«Comment on fait quand on n'a pas les moyens de se payer un garage?»Une autre jugeait le projet «disproportionné dans ses objectifs. Un projet violent.» Le jeu de ping-pong verbal brutal se poursuivait. Vincent Sabatier voulant présenter une logique globale, à l'échelle de la ville. Les questions sur le sens de circulation, sur les conséquences de la piétonnisation sur d'autres artères, sur le délestage en périphérie s'enchaînaient.

On se lève dans la salle L'éidle annonçait une dernière question en la réservant à des habitants du quartier, alors qu'un commerçant de Victor-Hugo voulait parler. Remous dans la salle. Une partie de l'assistance se levait. Huées. Un "gilet jaune" se mettait à chanter. Cris. Une commerçante reprochait leur vision à ceux qui avaient selon elle monopolisé la parole. D'autres échangeaient directement avec les élus, n'ayant pas pu poser de question. Dehors, un groupe important attendait le maire, pour huér. Caroline Froelig cfroelig@mIDLIB.com Une salle comble au cinéma le Comoedia, vendredi 3décembre, pour assister à cette réunion. Projections, prise de parole des techniciens et des élus ont lancé la réunion. Fin de réunion, une discussion s'engage, directe, avec les élus. Une partie de la salle levée, des participants qui s'inventent. Fin de réunion.

Société du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211204hc400071

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

Les opposants au parking Aristide-Briand mobilisent

Midi Libre ,
12 décembre 2021,
90 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

Samedi 11décembre, à 11heures, à l'appel du collectif "Bancs publics", environ 300 personnes étaient rassemblées au pied du kiosque de la place Aristide-Briand. Après plusieurs prises de parole, dénonçant la construction d'un parking sous la place, les opposants ont défilé dans les rues de l'île singulière. Militants et simples citoyens ont remonté la rue Henri-Barbusse et sont allés jusqu'à la place de la République avant de redescendre, pour finir, en direction de la place de la mairie.

Société du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211212ehcc00051

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

Dix mois avec sursis. 8000€ d'amende. Le maire de Sète a été condamné pour...

Midi Libre ,
5 décembre 2021,
407 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

Dix mois avec sursis. 8000€ d'amende. Le maire de Sète a été condamné pour favoritisme dans l'affaire des plages privées. Le Poufre est allé voir ce qu'en disent ses opposants. Véronique Calueba, élue municipale et communautaire, vice-présidente du Département, suit l'affaire depuis des années. Et elle ne partage pas l'analyse de M. Commeinhes. «Contrairement aux affirmations du maire, la justice a confirmé une gestion plus qu'opaque des concessions des plages et loin de l'intérêt des Sétois. Au mépris des décisions de la commission d'attribution, le maire choisissait seul les concessionnaires, faisant ainsi bénéficier à ses proches d'une pallote à la plage. C'est un délit de favoritisme que la justice a posé. Dix mois de prison, c'est un jugement grave et qui confirme l'importance du délit.» Puis d'émettre un regret: «La justice est impartiale mais malheureusement par manque de moyens et de personnels, elle est lente à rendre ses jugements.

C'est dommage pour les Sétois que cette décision ne soit pas intervenue avant les élections municipales. Ce délit n'est qu'un exemple de la gestion déletière des affaires de la ville.» Le conseiller régional, élu municipal et communautaire PS Sébastien Denaja, contacté, indique: «Les Sétois sont, à bon droit, exaspérés de voir notre ville faire, à répétition, la une de la chronique judiciaire. Cela nourrit un climat déletière. Les récentes décisions de justice sont suffisamment éloquentes pour se passer de commentaires qui alimenteraient ce mauvais feuilleton. Cela invite en tout cas à prendre au sérieux les récentes recommandations formulées, dans plusieurs rapports, par les magistrats de la Chambre régionale des comptes pour œuvrer, dans l'intérêt supérieur des Sétois, à la sécurisation juridique et déontologique de la gouvernance de la municipalité et de certains de ses satellites. Enfin, le conseiller municipal et communautaire Sébastien Pacull (soutenu par le RN), ne souhaite pas commenter une décision de justice. Mais son nom étant cité dans l'article annonçant le verdict, car il a été témoin assisté dans l'affaire, il tient à indiquer: «Ces écrits pouvant prêter à confusion, je tiens à préciser qu'une ordonnance de non-lieu avait été rendue à mon égard, il y a de celui huit ans et que par conséquent, aucune charge n'avait été retenue contre moi.» Le Poufre attend la suite.

Société du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211205ehc50004e

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

Retour sur dix années d'enquêteRetour sur dix années d'enquête

Midi Libre ,
4 décembre 2021,
259 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

C'est un rapport de la chambre régionale des comptes qui lance l'affaire. En 2012, celle-ci alerte sur des irrégularités dans l'attribution et la gestion des concessions de plage. Le rapport s'intéresse à la période allant de 2005 à 2010 mais pointe aussi du doigt des anomalies et irrégularités à l'occasion de la nouvelle délégation de service public 2011-2015». Ce rapport entraîne une transmission à la justice sur ce dernier point. Une enquête est ouverte. En juillet 2012, la brigade financière de la police judiciaire perquisitionne la mairie de Sète, saisit des documents. En avril 2013, dans le cadre d'une enquête préliminaire pour favoritisme, trois concessionnaires de plage sont placés en garde à vue. Un quatrième est entendu. Puis en juin 2013, le maire de Sète, François Commeinhes, est placé en garde à vue au SRPJ de Montpellier. À sa sortie, il s'estime «lavé de tout soupçon».

En avril 2015, le premier magistrat, mais aussi deux de ses adjoints, Antoine de Rinaldo et Sébastien Pacull, sont entendus comme témoins assistés.

Les dernières étapes de cette affaire viennent enfin de se jouer. L'audience du tribunal correctionnel la concernant a eu lieu en octobre 2021 à Montpellier. La décision, mise en délibéré, est connue depuis vendredi 3 décembre. Le maire est condamné à dix mois de prison avec sursis et 8000€ d'amende. Il dispose d'un délai de dix jours pour faire appel. C'est sur l'attribution des plages privées au début des années 2010 que porte l'affaire. Caroline Froelig cfroelig@midilibre.com

Société du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211204ehc40006u

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

« Je suis condamné parce qu'un maire porte tout »

Midi Libre ,
4 décembre 2021,
753 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

Dans quelle affaire la justice vient-elle de vous condamner? Le vieux dossier des plages, qui date de 2010, dans lequel j'ai été incriminé de favoritisme. Elle vient de rendre sa décision et me condamne en première instance à dix mois avec sursis et 8000€ d'amende. Je ne suis condamné ni pour prise illégale d'intérêt, ni pour un enrichissement personnel, ni tout autre terme juridique. Je suis condamné parce que je suis le maire. Donc responsable de tout, y compris des erreurs des autres. Et j'en prends acte. Tout ceci résulte d'une procédure d'attribution mal montée à l'origine. Tellement mal montée que j'ai souhaité à l'époque qu'elle soit annulée. Mes conseils juridiques m'avaient dit qu'il y avait des problèmes. Donc je préférerais la suspendre. Et prolonger les attributions en cours pour relancer la procédure à zéro. Je suis condamné parce qu'un maire porte tout. Donc, vous êtes bien condamné pour favoritisme? Oui.

Si j'ai favorisé quelque chose, c'est par un travail acharné pour que les Sétols, lorsque j'ai été élu en 2001, récupèrent une plage digne de ce nom. Alors qu'elle était détruite par les tempêtes. Des restaurants étaient construits en dur, avec des procédures judiciaires dessus. Je me souviens que le préfet Idrac, à l'époque, était venu avec des bulldozers et des cars de CRS pour entamer la démolition. Depuis des décennies s'exerçait une activité sans titre ni droit, sans que personne n'y trouve rien à redire avant que je sois maire. À partir de ce moment-là, tout le monde sait que je n'ai d'intérêt que celui des Sétols. Tout le monde sait quel était l'état des plages avant 2001. Tout le monde sait aussi que j'ai dû me battre pour que cessent les installations et les aménagements totalement illicites. Dans cette affaire, plusieurs personnes avaient été entendues. M. Rinaldo, M. Pacull... Il n'y a que moi qui aie été retenu. C'est normal, je suis le maire. J'assume. Avez-vous l'intention de faire appel? Là, je suis en discussion, et on va se revoir avec nos conseils. Parce qu'effectivement, on se pose des questions. Vu l'acharnement remarquable mis dans l'instruction de cette affaire depuis maintenant dix ans. Des informations dont je dispose font penser fortement qu'il y a eu une instrumentalisation. Certaines personnalités sont peut-être impliquées dans ce dossier, donc je réfléchis. Je vais étudier cela avec mes avocats. Vous savez, au bout de vingt ans de travail de maire, on travaille pour les Sétols. Ma motivation va toujours être la même. J'assume les risques qu'appelle la fonction, qui attire bien des malveillances et pour laquelle il faut savoir être solide, serein et sincère. Ce que je reste. Pourquoi, selon vous, cette affaire a-t-elle duré dix ans? Peut-être qu'il y a eu des coups de frein, des petits coups d'accélération au bon moment en tenant compte d'un certain calendrier électoral? Je ne sais pas. Je ne vois pas le mal partout. Mais je suis quand même un peu lucide. En 2013, vous estimiez après la garde à vue que vous étiez «l'avé de tout soupçon». Cette décision est-elle une surprise? Qu'attendez-vous? Le mieux, c'était que je sois totalement mis hors de cause. Mais je ne vais pas discuter l'appréciation de la justice. Je réfléchis avec mes avocats pour savoir si je fais appel. Il serait suspensif. C'est une faute d'appréciation administrative qui n'a, selon moi, entraîné aucun favoritisme. Je reste serein et je reste concentré sur l'intérêt des Sétols, quels qu'ils soient. Et je pense que dans leur grande majorité, ils le perçoivent. Recueilli par Caroline Froelig cfroelig@midilibre.com François Commeinhes a décidé de prendre les devants et d'annoncer sa condamnation. Maire de Sète depuis 2001, François Commeinhes vient donc d'être condamné en première instance (il peut faire appel) pour favoritisme. Sa peine: dixmois de prison avec sursis et 8000€ d'amende. Il n'y a pas d'inéligibilité. Ce délit créé par une loi de 1991 figure au Code pénal à l'article 432-14. Il s'agit de l'octroi. La peine maximale prévue est de deux ans de prison et de 200000€ d'amende.

Délit de favoritisme, pas d'inéligibilité/Délit de favoritisme, pas d'inéligibilité

Société du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211204ehc40006s

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Midi Libre

Plages privées : le maire de Sète condamné pour favoritisme

Midi Libre ,
4 décembre 2021,
246 mots,
Français,
MIDLIB,
Copyright 2021 Midi Libre All Rights Reserved

François Commeinhes se réserve le droit de faire appel. L'affaire date du début des années 2010. C'est suite à un rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion des plages privées sétoliennes et en particulier leurs conditions d'attribution qu'une enquête avait été ouverte. En 2012, la mairie de Sète était perquisitionnée. Le maire et des attributaires placés en garde à vue en juillet 2013. La juge d'instruction Corinne Rieu avait ensuite entendu en 2015, en tant que témoins assistés, François Commeinhes et ses adjoints Antoine de Rinaldo et Sébastien Pacull. Après dix années d'instruction et de bataille judiciaire, une condamnation vient d'être prononcée. L'audience a eu lieu en octobre, le jugement en délibéré a été rendu ce vendredi. Le maire est condamné pour favoritisme à dixmois de prison avec sursis et 8000€ d'amende. Il l'a annoncé lui-même, indiquant: «Il n'y a ni prise illégale d'intérêt, ni enrichissement personnel. Je suis le maire et le maire est responsable de tout.

Y compris des erreurs des autres.» Et d'assurer qu'il avait à l'époque demandé lui-même «l'annulation de la procédure d'attribution, sans que les attributions soient faites». Puis d'estimer que l'on «s'acharne» dans cette affaire, parlant d'une potentielle «instrumentalisation». Il se réserve le droit de faire appel de cette décision.

Caroline Froelig cfroelig@midilibre.com

Société du Journal Midi Libre SA

Document MIDLIB0020211204ehc40001h

© 2021 Factiva Inc. Toute reproduction interdite.

Sète : les opposants au parking souterrain de la place Aristide Briand dénoncent un projet à contresens de l'écologie

Publié le 26/10/2021 à 17h05

Écrit par Valérie Luxey



La place Aristide Briand est au cœur du centre-ville de Sète - octobre 2021. • © Enrique Garibaldi, France 3 Occitanie

Harmonie de Sète



Renaissance d'un kiosque à musique



son jeune cousin germain, Johan Adolphe Garlisch pour créer une maison de vins. Tous deux appartenaient à une ancienne famille de négociants allemands ayant établi depuis la fin du XVIII^e siècle des liens commerciaux avec les régions bordelaise, languedocienne et le port de Sète.

Amateur de musique et compositeur à ses heures, Johan Franke offrira au soir de sa vie à sa ville d'adoption ce monument, érigé par l'architecte Léon Rosiès et situé face à la maison familiale. Lors de son inauguration par le Dr Scheydt,

La place Aristide-Briand à Sète est un des endroits les plus agréables de notre petite ville.

Son kiosque à musique lui donne le charme désuet de la Belle Époque, témoignage d'un certain art de vivre. Les vieux sétois se souviennent avec nostalgie du [temps](#) où, chaque semaine à la belle saison, l'Harmonie venait y donner l'aubade.

Datant de 1891, il est dû à la générosité d'un donateur d'origine brémoise, Johan Franke, né le 24 février 1809, installé à Sète vers 1840 avec



Sète - La brocante du jeudi fête ses 15 ans



Sète - La brocante du jeudi fête ses 15 ans

Par *ville de Sète*, le 23 Juillet 2021

Partager

La brocante du jeudi fête ses 15 ans

Un air de belle époque flottait sur la place Aristide-Briand ce jeudi 15 juillet. En effet, les membres de l'association Nostalgie 34, vêtus de chapeaux hauts de forme et robes à cerceaux typiques du début du XXe se sont joints aux brocanteurs qui, chaque jeudi depuis quinze ans, animent l'esplanade. Après une série de danses traditionnelles dans la matinée, l'association et les brocanteurs se sont retrouvés autour d'un apéritif dinatoire à midi en présence de François Commeihnes, de Blandine Authié, sa première adjointe, et Christine Caporiccio, créatrice et organisatrice de l'événement.

Les brocanteurs se sont dits heureux de pouvoir recevoir un public de tout âge, chaque jeudi. Le maire a longuement remercié les organisateurs et étaliers qui, selon ses mots, participent à la vie culturelle de la ville et dont la passion pour l'ancien attire toujours plus de monde.



